



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</p> <p>Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion 1 ter avenue de Lowendal 75700 Paris 07 SP</p> <p>Dossier suivi par : Eve Lê -Quang et Françoise Rossi</p> <p>Tél : 01 49 55 80 69 / 01.49.55.53.33 Fax : 01.49.55.40.06 Mel : eve.lequang@educagri.fr francoise.rossi@educagri.fr</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/SDPOFE/N2006-2114</p> <p>Date: 31 octobre 2006</p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Date limite de réponse : 27 février 2007

Nombre d'annexes: 2

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de
l'Agriculture et de la Forêt
et
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
d'enseignement techniques et supérieurs agricole

Objet : Lutte contre les discriminations déclinée en deux projets nationaux :

- Concours « Le Pré Vert » organisé par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)
- Concours « scénarios contre les discriminations » organisé par le Centre régional d'information et de prévention du sida d'Ile-de-France (Crips) et le Groupement d'études et de prévention du suicide (Geps)

Mots-clés : EGALITE DES CHANCES - DISCRIMINATIONS – EXCLUSION - INTEGRATION – INSERTION – CONCOURS - FRESQUE – FILMS.

Destinataires	
<p><i>Pour exécution :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt (D.R.A.F.)- Directions de l'agriculture et de la forêt (D.A.F.)- Services régionaux de la formation et du développement (S.R.F.D.)- Services de la formation et du développement (S.F.D.)- Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles,- Etablissements d'enseignement supérieur agronomiques, vétérinaires et du paysage- Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat	<p><i>Pour information (liste non exhaustive):</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Inspection de l'enseignement agricole- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public

Dans le cadre de l'année européenne 2007 de l'égalité des chances pour tous, la présente note de service a pour objet de solliciter la participation des élèves, étudiant(e)s, apprenti(e)s

et stagiaires de l'enseignement agricole, tant technique que supérieur, à deux actions portant sur le thème de la lutte contre les discriminations :

- le concours « le Pré Vert » organisé par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) ;
- le concours de scénarios contre les discriminations organisé par le Centre régional d'information et de prévention du sida (Crips) Ile-de-France et le Groupement d'études et de prévention du suicide (Geps).

1- Concours « Le Pré Vert » organisé par la CCMSA

Monsieur Albert JACQUARD, généticien et écrivain, est le parrain de ce concours.

1-1 Objectif

Ce concours est organisé à l'intention des élèves scolarisés en classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} dans les établissements d'enseignement situés dans des communes de moins de 30 000 habitants. Il concerne donc les classes de 4^{ème} de l'enseignement agricole.

Organisé tous les deux ans, ce concours a pour objectif de sensibiliser et de valoriser les jeunes à travers des thèmes majeurs de société, sous une forme ludique.

Le sujet retenu pour cette 4^{ème} édition est « l'égalité des chances pour tous et la lutte contre les discriminations ».

Il est demandé aux élèves de réaliser une fresque collective intitulée « comment vivre ensemble ? ». Cette fresque devra décliner et mettre en images l'évocation des quatre grands axes de l'année européenne :

- Droits : sensibiliser l'opinion publique au droit à l'égalité et à la non discrimination,
- Représentation : stimuler un débat sur les moyens de renforcer la participation à la société des groupes sous-représentés,
- Reconnaissance : célébrer et accueillir la diversité,
- Respect et tolérance : œuvrer en faveur d'une société plus solidaire

1-2 Calendrier

Les inscriptions sont ouvertes du 5 octobre 2006 au 30 novembre 2006. ANNEXE 1 : bulletin d'inscription.

Le concours se déroulera jusqu'au 27 février 2007, date impérative de retour des productions à la MSA de votre département dont vous trouverez les coordonnées sur le site internet www.msa.fr

Le jury national se réunira début avril 2007.

La remise des prix aura lieu à Paris dans la semaine du 7 au 11 mai 2007. Ce concours est doté de plusieurs prix dont l'un d'entre eux, intitulé « coup de cœur », offre un séjour à la classe lauréate du 18 au 22 juin 2007.

En ANNEXE 1 bis : figurent les extraits du dossier technique. L'ensemble du dossier (règlement, fiches d'inscription.....) est disponible sur le site internet www.msa.fr

Des outils de communication pour les classes et les élèves (affiches et cartes postales) sont à votre disposition, gratuitement, auprès de la MSA de votre département.

La fresque permettra l'expression, par l'art plastique, des élèves qui expliqueront également leur démarche dans un document joint.

2- Concours de scénarios contre les discriminations

Ce concours est organisé par le Crips Ile-de-France et le Geps. Les concours précédents, « 3000 scénarios contre un virus » et « Scénarios sur la drogue », organisés par le Crips ont montré des résultats en termes d'impact sur le public mais aussi de capacité à modifier les comportements.

2-1 Objectif

Ce concours a pour objectif de donner la parole à toute la population quel que soit son âge pour permettre l'émergence d'un discours citoyen sur les discriminations et leurs conséquences. A ce titre, il est proposé aux candidats de rédiger des scénarios de court métrage portant sur le thème de la lutte contre les discriminations (ANNEXE 2 : idées de scénarios). Les participants à un concours de cette nature sont placés dans une démarche de prévention active qui favorise l'appropriation de l'information puisque les destinataires de celle-ci en sont aussi les producteurs.

Les élèves, étudiant(e)s, apprenti(e)s et stagiaires de l'enseignement agricole sont invité(e)s à participer à ce concours de scénarios, de façon individuelle ou collective.

2-2 Règlement

Dans ses grandes lignes, le règlement (cf : ANNEXE 2) prévoit la prise en compte de deux groupes de candidats, moins de 18 ans et plus de 18 ans, qui seront primés de façon équivalente. Cette distinction a pour objectif de promouvoir l'expression des plus jeunes, mais aussi d'ouvrir plus largement la réflexion et l'expression des adultes.

Parmi les vingt projets retenus, dix seront mis en images sous forme de courts métrages (en 35 mm), de deux à quatre minutes chacun, pour une campagne de diffusion télévisuelle, audiovisuelle, cinématographique, internet et dans le cadre d'actions de prévention.

Les scripts sélectionnés seront finalisés sous forme de scénarios par des professionnels du cinéma. Les organisateurs favoriseront la participation des personnes primées, de la réécriture des scénarios jusqu'au montage. Ils impliqueront des réalisateurs et des acteurs confirmés pour la fabrication des films. Le dossier complet de ce concours est consultable sur les sites internet www.contrelesdiscriminations.fr et www.lecrips.net

2-3 Calendrier

➤ **5 octobre 2006 au 28 février 2007**

Réception des idées de scénarios
Constitution des comités de lecture.

➤ **Mars 2007 à avril 2007**

Envoi des scénarios aux comités de lecture.

➤ **Mai 2007 à juin 2007**

Comités de sélection et jury final.

➤ **Juillet 2007 à août 2007**

Choix des réalisateurs et réécriture des scénarios.

➤ **Septembre 2007 à décembre 2007**

Tournage des films.
Mixage / Montage.

➤ **Janvier 2008 à décembre 2008**

Communication auprès des médias avec les réalisateurs, acteurs et auteurs.

Diffusion des films, avec un temps fort prévu durant la semaine du 5 février 2008 à l'occasion de la Journée nationale de prévention du suicide.

➤ **les prix**

- Les prix du Crips/Geps :

Parmi les vingt premières idées de scénarios sélectionnées, dix donneront lieu à la production de courts métrages.

du 1^{er} au 20^e prix : une caméra vidéo

du 21^e au 50^e : un lecteur DVD

du 51^e au 100^e : deux DVD

du 101^e au 300^e : un CD-Rom

- Le prix spécial du ministère de l'agriculture et de la pêche

Ce volet du concours est ouvert à toute personne scolarisée dans l'enseignement agricole qui participe au concours du Crips/Geps.

Il vous suffit d'envoyer, par la voie hiérarchique, un exemplaire supplémentaire de votre scénario à la DGER, Sous-direction des Politiques de Formation et d'Education, au bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion (en précisant sur l'enveloppe : « concours de scénarios ») au plus tard le 28 février 2007.

Le jury se réunira entre mai et juin 2007.

Ce prix récompensera l'engagement citoyen des jeunes sur les thèmes de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations, la qualité de l'écriture et l'originalité étant également prises en compte.

Le prix sera un séjour culturel de 4 jours, organisé avec le lycée professionnel agricole de Saint-Rémy de Provence. Il permettra au(x) lauréat-e(s) de découvrir l'écriture théâtrale contemporaine au festival d'Avignon, en juillet 2007.

Si le scénario primé a été écrit par une seule personne, celle-ci pourra venir avec un-e autre jeune scolarisé-e- dans l'enseignement agricole.

Je souhaite que toutes celles et ceux qui contribuent quotidiennement à la mission d'insertion des jeunes répondent favorablement à ces propositions en faveur de l'égalité des chances pour tous.

Le Directeur Général de l'Enseignement
et de la Recherche

Jean-Louis BUËR



ANNEXE 1

BULLETIN D'INSCRIPTION

A envoyer directement à votre MSA entre le 5 octobre et le 30 novembre 2006.

Attention : au préalable, assurez-vous de sa participation à l'opération (liste accessible sur le site Internet www.msa.fr). En cas de problème, n'hésitez pas à contacter la DGER.

ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Fax :

E-mail :

CLASSE

Niveau :

Numéro ou dénomination :

Nombre d'élèves :

ENSEIGNANT ENCADRANT LA PARTICIPATION AU CONCOURS

Nom :

Prénom :

Discipline enseignée :

Tél. :

DIRECTEUR

Nom :

Prénom :

Tél. :

Date :

Signature :



EDITION 2006 2007

« DISCRIMINATIONS, TOUS CONCERNES ! »

LA REALISATION COLLECTIVE : CE QU'IL EST ATTENDU DE VOTRE CLASSE

Pour accompagner vos élèves dans cette réflexion, vous serez amené à évoquer avec eux les diverses formes de discriminations : origine ethnique, orientation sexuelle, sexisme, handicap et maladie, précarité et pauvreté, inter génération, différences culturelles, convictions religieuses ...

La variété des évocations, à partir de leur vie quotidienne, doit être une composante du travail fait en classe :

1. Quelles sont mes propres perceptions et représentations de la discrimination : en ai-je déjà été victime ; ai-je déjà eu des réactions de rejet à l'égard d'autrui ? Comment cela s'est-il passé ? Qu'ai-je ressenti à ce moment là ?
2. Existe-t-il des discriminations autour de moi : dans mon entourage, ma ville, la société, le monde ? Qu'est-ce que j'en connais ?
3. qu'est-ce que nous pourrions changer ensemble (la classe) et avec les autres ? Comment le ferions nous ?

Cette réflexion, structurée par votre accompagnement, doit pouvoir les amener à proposer des réponses à la question :

« Comment vivre ensemble avec nos différences ? ».

Ces propositions doivent ensuite être présentées de deux manières :

1. sous une forme artistique par la réalisation d'une fresque collective (voire fiche ci-jointe pour réalisation)

2. sous une forme plus littéraire via une fiche descriptive, dite « brief » pour expliquer la démarche adoptée par votre classe.

Pour concourir, ces deux supports doivent être transmis ensemble à la MSA. Une seule réalisation collective par classe est acceptée (soit une fresque et une fiche « brief »).

NB : Tout renseignement complémentaire peut être sollicité auprès de la MSA, ainsi que son soutien éventuel pour vous aider à organiser des rencontres avec les associations et les partenaires locaux.

LA FRESQUE

Cahier des charges

Cette fresque est l'expression artistique du consensus obtenu dans votre classe pour illustrer les propositions ou suggestions en vue de combattre les discriminations.

Il ne vous est pas demandé de veiller au réalisme des représentations et des symboles choisis par vos élèves pour les évoquer.

Il s'agit seulement de rester dans l'évocation symbolique d'un thème décliné collectivement, dont vous aurez accompagné le cheminement de réflexion et la réalisation.

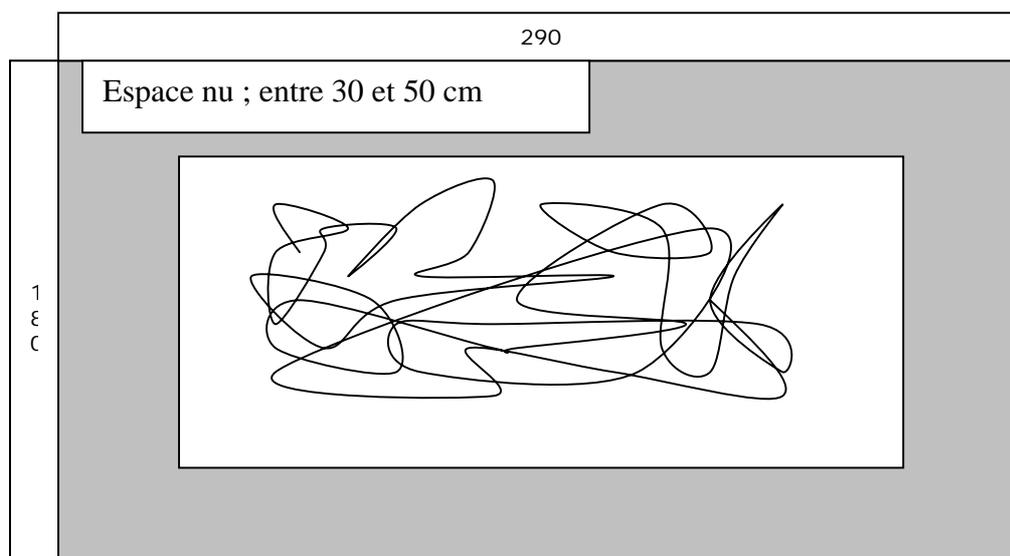
La création souhaitée est une fresque sur tissu, d'un format de 180 cm par 290 cm.

Ces dimensions sont celles d'un drap de dessus standard – une personne. Le support peut donc être un drap de cette dimension ou tout autre tissu de qualité courante et usuelle.

L'aspect, plus ou moins luxueux, de ce support n'entre pas dans les critères de sélection du jury.

Un cadre de tissu, de 30 cm minimum et de 50 cm maximum, autour de la fresque doit être réservé pour permettre un éventuel accrochage ; lors de la cérémonie de remise des prix notamment.

Présentation générale de la fresque :



Tous les types d'expression artistique ou créative sur ce tissu sont possibles pour composer la fresque : naïf, futuriste, classique, tag ...

De même, l'utilisation d'un ou plusieurs matériaux est envisageable : peinture acrylique ou autre, feutre, encre, collage, couture, perle, bouton, bois ...

La seule condition essentielle est la solidité de la création pour résister à l'humidité, à un envoi postal et aux manipulations impliquées pour la présentation au jury.

Les œuvres trop abîmées, délavées ou arrivées incomplètes ne pourraient pas concourir.

NB : Cette fresque doit impérativement être **accompagnée de la fiche « brief »**, ci-après. Les fresques reçues sans ce document ne pourront pas être transmises à la Caisse centrale MSA et ne pourront pas concourir.

LA FICHE « BRIEF »

Cette fiche doit être remise à la MSA, après avoir été complétée par vous
ou par un de vos élèves.

Elle doit accompagner la fresque collective réalisée par votre classe.

Classe : 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}

Nombre d'élèves : total :

Enseignant référent :

Nom Prénom.....

Discipline enseignée (ou autre situation professionnelle) :

.....
.....

Téléphone :

Courriel :

Établissement scolaire :

Education nationale

MAP = public privé

Adresse :

.....
.....

Directeur :

Nom Prénom

CONTEXTE :

1. Quelles formes de discriminations ont été plus particulièrement évoquées pour préparer la fresque ? (Noter celles qui ont fait l'objet d'une réflexion ou d'un travail collectif, en classe ou lors de rencontres).

.....

.....

.....

.....

.....

2. Comment s'est organisée la classe pour le faire ?
(Exemple : recherche documentaire ou d'information, exposés, débats, rencontres, ateliers, travaux en sous groupes, modalités de régulation et de prise de décision ...).

.....

.....

.....

.....

.....

3. Que s'est-il passé dans la classe ?
(Décrire les temps forts des échanges et les principales réactions observées).

.....

.....

.....

.....

.....

4. **« Comment vivre ensemble avec nos différences ? ».**
Quelles propositions ont été élaborées dans la classe ? La classe envisage-t-elle de les appliquer ? Si oui, comment ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FRESQUE :

1. Sujet(s) choisi(s).

.....
.....
.....
.....
.....

2. Parti pris de(s) l'évocation(s).

(Décrire les représentations choisies pour illustrer le sujet et les symboles utilisés).

.....
.....
.....
.....
.....

3. Message(s) délivré(s). Lesquels et pourquoi.

.....
.....
.....
.....
.....

4. A qui s'adresse-t-elle ? (Enfants, adolescents, adultes). Pourquoi ce choix ?

.....
.....
.....
.....
.....

5. Positionnement créatif : définition du ton (humoristique, pédagogique, informatif, chaleureux ...) et ambiance visuelle (sobriété, exubérance, matériaux et techniques utilisés ...).

.....
.....
.....
.....
.....

EFFETS OBSERVES DANS VOTRE CLASSE :

<input type="checkbox"/> Réduction des croyances	<input type="checkbox"/> augmentation des savoirs
<input type="checkbox"/> Destruction des idées fausses	<input type="checkbox"/> Modification des savoirs être et des comportements
<input type="checkbox"/> Rationalisation des conduites	<input type="checkbox"/> Respect des différences au sein de votre classe <input type="checkbox"/> Entre élèves <input type="checkbox"/> Vis-à-vis des adultes

VOTRE AVIS SUR LES DOCUMENTS MIS A VOTRE DISPOSITION :

<input type="checkbox"/> Supports de communication (affiches, dépliants, flyers et stickers)	<input type="checkbox"/> Utilisés et appréciés <input type="checkbox"/> Peu utilisés <input type="checkbox"/> Non utilisés, pourquoi ?
<input type="checkbox"/> Kit pédagogique	<input type="checkbox"/> Utilisé <input type="checkbox"/> Peu utilisé <input type="checkbox"/> Non utilisé, pourquoi ?

VOS RELATIONS AVEC LA MSA DE VOTRE DEPARTEMENT :

- Ponctuelles (moins de 3 contacts pour la durée du concours)
- Régulières (de 3 à 5 contacts)
- Suivies (plus de 5 contacts)

Avec nos remerciements pour votre collaboration et celle de vos élèves.

ANNEXE 2 - Crips Ile-de-France/ Geps

1- les idées de scénarios

Dans le métro, mon/ma meilleur(e) ami(e) imite l'attitude du jeune garçon d'allure féminine qui vient de sortir de la rame. Je me sens mal à l'aise et puis...

Imaginez une situation où un groupe minoritaire devient majoritaire...

Une personne handicapée part en vacances...

Un contrôle d'identité dans la rue, la police n'a emmené que deux personnes au poste...

A une réunion de sélection d'embauche, se présente une personne obèse...

Il/elle a soixante-douze ans et il/elle présente à ses proches l'amour de sa vie...

Dans l'immeuble, un homme/une femme très isolé(e), très secret(e)... Imaginez une conversation de voisinage.

Tout le monde dit que je suis un drogué...

Une fille de mon club de sport est anorexique...

Ils sont amoureux, ils sont différents, le regard des autres...

Je ne me sens pas comme les autres...

Mon meilleur/ma meilleure ami(e) vient de se suicider, je me demande ce que j'aurais pu faire...

Comment réagirait mon/ma copain/copine du sport s'il/elle savait que je fantasme sur lui/elle ?

Je n'ose pas présenter ma copine/mon copain à ma famille car il/elle n'a pas la même religion que moi...

Personne ne veut jamais s'asseoir à côté de moi...

Mon/ma père/mère est enfermé(e), je dis toujours qu'il/elle est mort(e)...

Je ne dis jamais que j'habite ce quartier...

On m'appelle « mongolita »...

J'ai honte quand mon père/ma mère vient me chercher à la sortie de...

Je me trouve tellement moche...

J'ai été abusé(e), on m'a dit que c'était de ma faute...

Elle n'a pas eu le poste parce que c'est une femme...

J'ai toujours été un bouc émissaire...

On m'empêche d'élever mon enfant.

Si vous avez une idée qui ne correspond à aucune des situations proposées, allez-y...

2 – le règlement du concours

2-1 participation au concours

Toute personne quel que soit son âge peut participer au concours et soumettre un projet de scénario contre les discriminations. Pour favoriser l'implication la plus large possible et pour tenir compte des préoccupations multiples, les participants seront réunis sous deux catégories distinctes primées de façon identique :

les candidats âgés de moins de 18 ans,

les candidats âgés de plus de 18 ans.

Dans l'hypothèse où l'idée de scénario serait écrite collectivement, le participant le plus âgé déterminera le groupe auquel l'idée de scénario sera rattachée.

Pour être recevable et admissible l'idée de scénario devra respecter les conditions suivantes :

l'idée de scénario devra être écrite pour un court métrage d'une durée de deux à quatre minutes autour du thème du concours : la lutte contre les discriminations. Un même dossier ne contiendra qu'une seule idée de scénario,

le dépôt de l'idée de scénario devra intervenir entre le 5 octobre 2006 et le 28 février 2007,

le dossier dactylographié en police classique de taille 12 devra comprendre les éléments suivants :

- le titre de l'œuvre,

- les nom(s), prénoms, date(s) de naissance et adresse(s) du ou des candidats ainsi que la présentation du ou desdits candidats,

- la note d'intention d'une page maximum,

- le scénario d'un maximum de quatre pages soit 8000 (huit mille) caractères, espaces compris, précisant le déroulement de l'action et le comportement des personnages.

Pour chaque candidat âgé, à la date de dépôt des candidatures, de moins de 18 (dix huit) ans une décharge ci-jointe dûment complétée et signée par son représentant légal (père, mère...) qui déclarera avoir pris pleine et entière connaissance et accepter le règlement du présent concours auquel le candidat entend participer.

2- 2 dépôt des dossiers de participation

Les dossiers des candidats devront être envoyés ou déposés en sept exemplaires au siège du Crips à l'adresse suivante :

Crips

Concours « Scénarios contre les discriminations »

Tour Maine-Montparnasse

BP 53

75755 Paris Cedex 15

Les dossiers devront être déposés et/ou envoyés au Crips par lettre (le cachet de la poste faisant foi) ou par courriel à l'adresse concours@contrelesdiscriminations.fr (l'accusé de réception émis par le Crips faisant foi) entre le 5 octobre 2006 et le 28 février 2007.

Tout dossier incomplet ou envoyé après le 28 février 2007 minuit ou non conforme aux conditions stipulées par le présent règlement sera rejeté sans qu'il y ait lieu à notification.

2- 3 jury et lauréats

Des comités de lecture effectueront une présélection au regard de l'originalité et de l'apport des scénarios au thème du concours. Chaque comité de lecture sera composé de six personnes à savoir :

- un représentant du Crips,
- un représentant du Geps ou de la Ferme-en-ville,
- un professionnel de la réalisation cinématographique ou audiovisuelle,
- un professionnel de la communication,
- un représentant d'une association de lutte contre les discriminations,
- une personne de la société civile âgée de moins de 18 ans ou de plus de 18 ans selon le groupe pour lequel le comité de lecture aura été formé.

Les scénarios présélectionnés par les comités de lecture seront présentés au jury final composé de professionnels de la prévention, de membres d'associations de lutte contre les discriminations, de professionnels de la culture, de représentants des institutions impliquées dans la lutte contre les discriminations, de professionnels de l'audiovisuel, de membres du Crips, du Geps et de la Ferme-en-ville, d'un représentant de chacun des partenaires associés à l'événement et de journalistes.

Parmi les scénarios présélectionnés, le jury sélectionnera, à la majorité de ses membres et selon les critères d'originalité, de qualité et de pertinence au regard du thème de la campagne, dix lauréats parmi les candidats de moins de 18 (dix-huit) ans et dix lauréats parmi les candidats de plus de 18 (dix-huit) ans.

Parmi les vingt idées de scénarios sélectionnées par le jury final, dix donneront lieu à la production de dix courts métrages.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

La liste des lauréats sera publiée sur les sites internet de Scénarios contre les discriminations www.contrelesdiscriminations.fr et du Crips www.lecrips.net.

Les candidats sont informés qu'il n'y aura pas de notification individuelle de rejet ni de justification apportée à la sélection effectuée par le jury.

Le Crips informera le lauréat sur le calendrier indicatif de réalisation du court métrage.

2 - 4 engagement des candidats et des lauréats

Chaque candidat individuel ou collectif certifie qu'il est l'auteur ou le co-auteur de l'idée de scénario qu'il présente et garantit le Crips, le Geps et la Ferme-en-ville contre tout recours de tiers ayant son objet ou sa cause, principale ou accessoire, dans le contenu de son dossier de candidature, dans l'authenticité et/ou l'originalité des scénarios qui y sont présentés.

Le lauréat autorise expressément le Crips, le Geps et la Ferme-en-ville à utiliser ses nom(s), prénoms et adresse à toutes fins de promotion de l'opération et notamment pour la publication de la liste des lauréats dans la presse audiovisuelle, papier ou électronique, ce quel que soit le support utilisé notamment les sites Internet de Scénarios contre les discriminations www.contrelesdiscriminations.fr, du Crips www.lecrips.net.

Les lauréats seront invités à participer à certaines actions de communication sur demande du Crips, du Geps ou de la Ferme-en-ville. Ils acceptent et autorisent le Crips, le Geps et de la Ferme-en-ville, en toute exclusivité, à produire, adapter et réaliser le court métrage tiré de leur idée de scénario avec le soutien de professionnels de l'audiovisuel, sélectionnés par le Crips, le Geps et de la Ferme-en-ville, et consentent à titre gratuit aux cessions de droits afférentes éventuellement requises. Les noms des lauréats seront mentionnés dans les génériques des courts métrages sous la forme « D'après une idée originale de (Nom du lauréat) » ou sous toute autre forme équivalente.

Les dix courts métrages tirés des idées de scénario des lauréats seront diffusés ensemble ou séparément.

2 - 5 autres modalités

Le Crips, le Geps et la Ferme-en-ville, en tant qu'organisateur du concours, se réservent le droit de cesser, d'interrompre ou de proroger le concours et ses suites en tout temps si les circonstances l'exigent et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.

Le simple fait de participer à ce concours implique la connaissance du présent règlement et son acceptation.

Un exemplaire du présent règlement a été déposé et est librement consultable auprès de l'étude de Maître Alliel, Huissier de justice à Paris.

décharge

Je, soussigné-e,
Demeurant
De nationalité
Exerçant la profession de

Représentant légal de

Autorise par la présente et en cette qualité

à participer en tant que candidat au concours « Scénarios contre les discriminations » organisé par le Centre régional d'information et de prévention du sida (Crips), le Groupement d'études et de prévention du suicide (Geps) et la Ferme-en-ville du 5 octobre 2006 au 28 février 2007,

Déclare avoir parfaitement pris connaissance et accepté le règlement de concours établi à cette occasion,

Fait à

Le

Signature